

VILLE DE ROANNE

DECISION DU MAIRE DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibérations des 23 mai 2020 et 24 mars 2022

N° 2023-80

COMMANDE PUBLIQUE

- Plantation de nouveaux arbres en ville - programme 2023
- Marché à procédure adaptée passé avec CHARTIER et CHAUVIRE
DIFFUSION

La Ville de Roanne a lancé une consultation pour le programme 2023 de plantation de nouveaux arbres en ville.

Cette consultation a fait l'objet d'une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

Cette consultation comporte une tranche et est décomposée en 2 lots :

- Lot 1 : Terrassements, plantation et remise en état des sols,
- Lot 2 : Fourniture d'arbres.

Les variantes étaient autorisées. Les candidats avaient l'obligation de faire une proposition pour les deux lots pour les prestations supplémentaires suivantes :

- PSE 1 : Parc de Varennes,
- PSE 2 : Base nautique du Halage,
- PSE 3 : Square Bombard.

Le marché est conclu pour une période de 8 mois + 1 an de travaux de parachèvement pour le lot 1.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 12 mai 2023 à l'ESSOR et sur le site Internet de la Ville de Roanne. La remise des plis était fixée au 21 juin 2023 à 12 heures (date et heure limites).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20230718-DEC202380-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2023

Affichage : 18/07/2023

Pendant la consultation, 18 dossiers ont été retirés. Au terme de la consultation, 10 candidats ont déposés un pli :

- 1 - GUILLOT BOURNE II – (38 – JARCIEU)
- 2 - PEPINIERES DANIEL SOUPE SAS – (01 – CHATILLON SUR CHALARONNE)
- 3 - LES PEPINIERES IMBERT – (69 – LES CHERES)
- 4 - CHOLAT PEPINIERES – (73 – CHAMBERY)
- 5 - CHARTIER – (42 – VOUGY)
- 6 - VAN DEN BERK – (54 MORFONTAINE – PAYS BAS)
- 7 - PROFESSION JARDINIER (42 – MABLY)
- 8 - CHAVANY TP – (42 SAINT-NIZIER-SOUS-CHARLIEU)
- 9 - CHAUVIRE DIFFUSION – (42 – LE FIEF SAUVIN) - dépôt annulé
- 10 - CHAUVIRE DIFFUSION – (42 – LE FIEF SAUVIN)
- 11 - PEPINIERES ET JARDINS D'AIGUILLY – (42 VILLEREST)

Il a été procédé à l'ouverture des plis et à l'examen des pièces de la candidature par la personne représentant le pouvoir adjudicateur le jeudi 22 juin 2023.

Les offres ont été analysées en fonction des critères de jugement suivants :

Lot 1 :

- 1°) Prix des travaux : 50 % - notation sur 10 points
- 2°) Valeur technique : 40 % - notation sur 10 points
- 3°) Développement durable : 10 % - notation sur 10 points

Lot 2 :

- 1°) Prix des travaux: 55 % - notation sur 10 points
- 2°) Valeur technique : 40 % - notation sur 10 points
- 3°) Développement durable : 5 % - notation sur 10 points

Vu le rapport d'analyse des offres annexé à la présente Décision, les offres des entreprises suivantes ont été classées comme offre économiquement les plus avantageuses :

Lot 1 : CHARTIER pour un montant de 197 772,97 € H.T. (PSE comprises)

Lot 2 : CHAUVIRE DIFFUSION pour un montant de 56 775,70 € H.T. (PSE comprises)

Monsieur le Maire de la Ville de ROANNE,

Vu le rapport ci-dessus,

Conformément à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Municipal,

DECIDE

- de retenir comme offre économiquement les plus avantageuses, les entreprises citées ci-dessus ;
- de signer les marchés correspondants ainsi que toutes les pièces afférentes et notamment les différentes modifications pouvant intervenir en cours de marché dans les conditions des articles R.2194-1 à R.2194-9 du Code de la Commande Publique ;
- que les dépenses en résultant seront réglées sur les crédits ouverts à cet effet au budget investissement.

ROANNE, le 18 JUL 2023

Le Maire,



Yves NICOLIN

Président de Roannais Agglomération